

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20230509-D23-05-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2023

Affichage : 02/05/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 MAI 2023

FB/TD/OR n° 2023/33

**Objet de la délibération :**

Appel d'offres  
Marché de fourniture et de  
services de télécommunications

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 20

Pouvoirs : 6

Votants : 26

**Date de la convocation :**

02 mai 2023

**Date de publication en ligne :**

16 mai 2023

**Auteur :**

François BELHOMME  
Maire

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 09 mai à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

**Étaient présents :** François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Dominique BONNET, Jean JOSEPH, Simone BEULÉ, Guy DAVID, Marc BAUDELOT, Éric ROYNEL, Philippe POISSONNIER, Sylvie ROUZET, Thomas AMELOT, Dalila DOROL, Bruno ESTAMPE, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

**Excusés :**

- Christine HABEGGER, Pouvoir à Denis DURAND
- Stéphanie RICHARD-DUHAMEL, Pouvoir à Marc BAUDELOT
- Emmanuel SAUTEUR, Pouvoir à Eric ROYNEL
- Cécile COMBEAU, Pouvoir à Armelle THERON-CAPLAIN
- Roland HAMARD, Pouvoir à Fabrice PICHARD
- Isabelle MARCHAND, Pouvoir à Bruno ESTAMPE

**Absentes :**

- Sonia DOKOUROFF
- Marie-France DURAND
- Claire CLAIREMBAULT

**Secrétaire de séance :** Béatrice BONVIN

Vu les articles L 2124-2, R 2124-2-1°, R 2161-3, R 2161-4 du Code de la commande publique,

Vu la procédure d'appel d'offres ouvert lancée le 24/01/2023 (avis envoyé : au JOUE/TED n°23-5770, publié le 24/01/2023 et à l'Écho Républicain publié le 27/01/2023) fixant la date de réception des offres au 6 mars 2023 à 12h00 ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 13 avril 2023 à 10h00 relative à l'attribution du marché ;

Considérant que le marché de fourniture et de services de télécommunications arrive à échéance le 31 mai 2023,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
S'agissant du lot n° 1 - Téléphonie Fixe, 4 entreprises ont proposé une offre :

028-212801401-20230509-D23-05-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2023

Affichage : 02/05/2023

LOT 1 FIXE						
	PRIX /50	VALEUR TECHNIQUE /40	DELAI D'EXECUTION /10	NOTE GLOBALE	TOTAL MENSUEL HT	RANG
<b>CMIN</b>	0	0	7	7	793,00 €	2
<b>OPSYRE</b>	0	0	3	3	693,90 €	4
<b>SFR</b>	0	0	5	5	843,30 €	3
<b>SR-TEL</b>	50	40	10	100	1 238,00 €	1

Seule l'entreprise SR-TEL a proposé dans son offre la conservation des lignes analogiques nécessaire à la gestion des alarmes. Les autres candidats n'ont pas répondu sur ce point, ce qui peut entraîner des surcoûts en matière technique et dégrader le service.

Il en ressort que, l'entreprise SR-TEL- 1bis rue Pierre et Marie Curie – 92140 CLAMART est classée en première position étant la mieux-disante au regard des trois critères d'attribution.

- S'agissant du lot n° 2 - Téléphonie Mobile, 3 entreprises ont proposé une offre :

LOT 2 - TELEPHONIE MOBILE						
	PRIX /50	VALEUR TECHNIQUE /40	DELAI D'EXECUTION /10	NOTE GLOBALE	TOTAL MENSUEL HT	RANG
<b>CELESTE</b>	34	20	5	59	476,50 €	3
<b>SFR</b>	50	30	10	90	239,50 €	1
<b>SR-TEL</b>	40	40	5	85	265,00 €	2

Il en ressort que, l'entreprise SFR – Bâtiment Ouest B3262 – 16 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 PARIS est classée en première position étant la mieux-disante au regard des trois critères d'attribution.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur - S'adressant au lot n° 3 - Internet, 5 entreprises ont proposé une offre :

028-212801401-20230509-D23-05-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2023

Affichage : 02/05/2023

LOT 3 - INTERNET						
	PRIX /50	VALEUR TECHNIQUE /40	DELAI D'EXECUTION /10	NOTE GLOBALE	TOTAL MENSUEL HT	RANG
<b>CELESTE</b>	22,28	10	5	37,28	3 151,00 €	5
<b>CMIN</b>	45,48	40	10	95,48	1 556,50 €	1
<b>OPSYRE</b>	32,76	5	5	42,76	2 071,00 €	4
<b>SFR</b>	50	20	5	75,00	1 402,00 €	2
<b>SR-TEL</b>	33,1	30	5	68,10	1 900,00 €	3

Il en ressort que, l'entreprise Chartres Métropole Innovations Numériques (CMIN) - Place des Halles - 28000 CHARTRES est classée en première position étant la mieux-disante au regard des trois critères d'attribution.

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le lot n° 1 (téléphonie fixe) du marché objet de la présente délibération avec l'entreprise SR-TEL- 1bis rue Pierre et Marie Curie - 92140 CLAMART ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le lot n° 2 (téléphonie mobile) du marché objet de la présente délibération avec l'entreprise SFR - Bâtiment Ouest B3262 - 16 rue du Général Alain de Boissieu - 75015 PARIS ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le lot n° 3 (internet) du marché objet de la présente délibération avec l'entreprise CMIN - Place des Halles - 28000 CHARTRES ;

Fait et délibéré à Épernon,

le 09 mai 2023



Secrétaire de séance  
Béatrice BONVIN




Le Maire,  
François BELHOMME

